

## **COMMUNE DE CHATENAY**

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

L'an 2021, le 21 septembre 2021 à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 14/09/2021.

**Etaient présents :** M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, M. MORANDIERE Éric, M. BOUVARD Thibaut, M. DESSEROIR Alexandre, Mme FASCIANO Valérie, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, M. PLATA Sylvain, M. SORIN Florent, M. VILAR Christophe,

Soit la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

M. Thibaut BOUVARD a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2021 par le Conseil Municipal.

### **I- DELIBERATION POUR LA NON VENTE DE LA PARCELLE0 B 650 A COTÉ DU CHÂTEAU D'EAU**

Monsieur le Maire expose :

La parcelle B 650 qui se situe à côté du château d'eau abrite les tuyaux d'eau qui desservent la commune de Châtenay. Afin qu'elle ne soit pas vendue, il convient de délibérer en ce sens et d'acter cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **II- DELIBERATION POUR LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS**

Monsieur le Maire expose :

Suite au départ de Séverine, il convient de procéder à une nouvelle désignation des délégués du CNAS.

Proposition :

Laurent DAGUET ..... délégué élu

Laëtitia LACROIX ..... déléguée agent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **III- DELIBERATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES**

Dans le cadre du dispositif de dématérialisation des actes à la Préfecture, il a été demandé de réaliser un choix parmi plusieurs opérateurs. Ainsi, après avoir effectué des devis auprès de prestataires homologués, il est proposé d'arrêter le choix sur le groupement d'intérêt public GIP RECIA.

SRCI : 449 € annuel

BERGER LEVRAULT : 420 € annuel

GIP RECIA : 300 € annuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **IV- DELIBERATION DÉCISION MODIFICATIF N°1**

Monsieur le Maire expose :

Suite à une erreur d'imputation de la vidéo protection, il convient de rectifier les écritures comme suit : PREVISIONS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENT

**COMMUNE DE CHATENAY**

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

compte dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
041	131		Vidéo protection	457

compte recettes

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	NATURE	MONTANT
041	132		Vidéo protection	457

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**V- DELIBERATION DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire expose :

L'état de l'actif reçu de la trésorerie porte à la connaissance de la commune que les 6 subventions ci-dessous n'ont pas été amorties à terme. Afin de régulariser, il convient donc de procéder à l'ouverture de crédit pour les subventions concernées pour l'exercice 2021 :

SDE 28 subvention acompte enfouissement réseaux	4 080,00 €
Participation SDE 28 rais dossiers	698,00 €
Enfouissement réseaux Tour Village	3 032,00 €
Enfouissement réseaux Tour Village – Installation communication électroniques	2 340,00 €
Enfouissement réseaux Tour Village – réseaux électrique	900,00 €
Enfouissement réseaux Tour Village – éclairage public	550,00 €
	= 11 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**VI- DELIBERATION POUR LE PASSAGE A LA NOUVELLE NOMENCLATURE**

Monsieur le Maire expose :

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Les budgets SPIC ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature(M4).

À cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 seront supprimées.

Un plan de déploiement progressif est proposé et le passage à cette nouvelle nomenclature est tout à fait possible au 1er janvier 2022.

A cet effet, le convient de délibérer en ce sens pour pouvoir passer à la nomenclature M57 au 01 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

L'association des amis de Châtenay a envoyé un mail demandant si la commune acceptait de diffuser via le site, un lien menant à leur page Facebook. Le conseil ne voit aucun inconvénient à cette demande.

L'an dernier, le conseil municipal avait fait don d'une boîte de masques pour chacun des enfants de Châtenay scolarisé en primaire. L'opération est reconduite cette année pour les 18 enfants concernés

Monsieur le Maire propose d'organiser un pot de départ pour Guy, l'agent communal qui quitte ses fonctions le jeudi 30 septembre. Celui-ci sera organisé le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 18h00.

## **COMMUNE DE CHATENAY**

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

Un compteur de vitesse a été installé au niveau de la mare pour une durée de 10 jours calendaires. A suite de sa pose, Monsieur le Maire aura un entretien avec le responsable des routes du département.

Pour régler les problèmes de vitesses récurant sur la commune, il a été proposé de mettre le village à 30km/h.

Il a été soulevé que le sens interdit de la rue du Tour du Village n'était pas assez visible, et que de ce fait des voitures le prenaient à contre sens. Un déplacement du panneau est à envisagé.

Pour limiter la vitesse par la route de Léthuin, il est proposé de créer des places de stationnement rue du Moulin.

Pour les prochaines vacances d'été, il est demandé de mettre en place une navette pour emmener les enfants au centre de loisirs situé à Aunay sous Auneau.

Il a été porté à l'attention du conseil qu'une partie du garde-fou de la mare était détériorée.

Afin que les engins agricoles n'aient plus à passer dans le village, il est soumise l'idée qu'un chemin de contournement soit créé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.